



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

DMSG 2025-06-05

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION AVEC LOGIAH 04 POUR UN APPARTEMENT SIS 24 AVENUE DES ARCADES.

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation.

A la suite de trois arrêtés préfectoraux déclarant en état d'insalubrité les parties communes, le R+2 et R+3 de l'immeuble sis 125 rue Saunerie à Sisteron, l'occupant doit être hébergé temporairement pendant la réalisation des travaux estimée à huit mois.

Le propriétaire de l'immeuble sis 125 rue Saunerie, malgré son obligation d'exécuter les travaux et d'héberger ses locataires, est défaillant. La commune, avec l'aide de son prestataire LOGIAH 04 a trouvé une solution d'hébergement temporaire en mettant à disposition un appartement communal.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer avec LOGIAH 04 une convention d'occupation d'une durée de huit mois pour l'appartement sis au R+2 du 24 avenue des Arcades à Sisteron à compter du 1^{er} août 2025, soit jusqu'au 31 mars 2026 pour un loyer mensuel de 950€ assorti d'une caution de 950€. LOGIAH 04 est autorisé à sous-louer l'appartement afin que soit hébergé temporairement, le temps de la réalisation des travaux d'offices, la famille actuellement locataire du 125 rue Saunerie dont l'immeuble fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'insalubrité.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 3 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 23 juillet 2025

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 23/07/2025 à 15h01

REÇU EN PREFECTURE
le 23/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-004-210402095-20250722-2025_06_05D